



Avril 2023

Eco-mobilier devient Ecomaison, l'éco-organisme pour toute la maison

Qui sommes-nous ?

 Un organisme à but non lucratif, agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation

Notre vocation

Collecter et valoriser les objets et matériaux de la maison usagés pour leur offrir une seconde vie, en favorisant leur réemploi, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

Nos secteurs d'activités

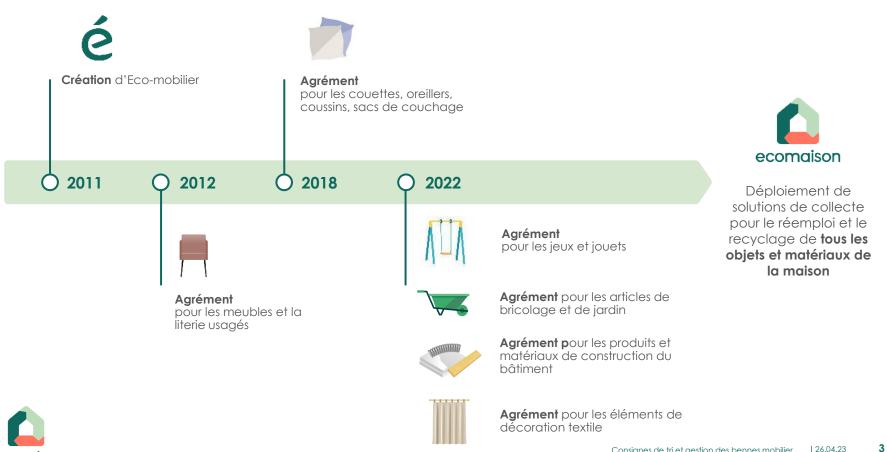




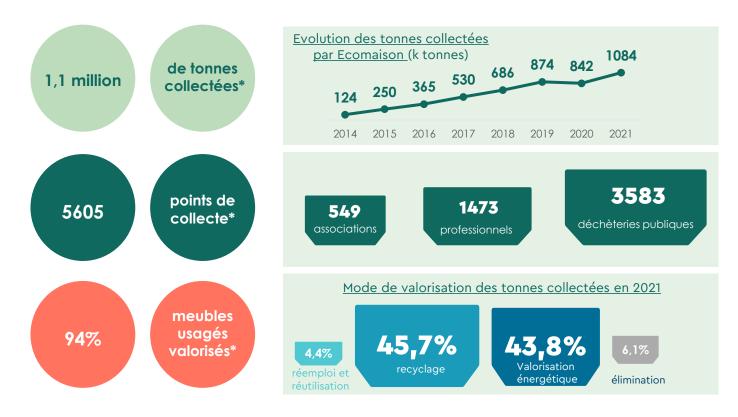


Déjà 10 ans d'expérience

ecomaison



Chiffres clés 2021





Données 2021 – tonnes collectées par Ecomaison

ommaire

Organisation de la collecte et du traitement des DEA*

Consignes de tri des DEA*

Gestion des bennes DEA

*les DEA sont les déchets d'Éléments d'Ameublement

Organisation de la collecte et du traitement des DEA





Les différents partenaires d'Ecomaison



Metteurs sur le marché

Fabricants, distributeurs, négoces, importateurs sur le marché français



Associations et entreprises d'insertion

Tous les acteurs de l'économie Sociale et Solidaire



Collectivités territoriales

Villes, intercommunalités, syndicats... (gestionnaires des déchèteries)



Opérateurs

Logisticiens, centres de tri, centres de traitement ...



Détenteurs professionnels et artisans

Hôpitaux, artisans ...



Que fait Ecomaison des objets et matériaux collectés ?



Réemploi - réutilisation

Les associations peuvent collecter les objets usagés qui sont ensuite réemployés ou réutilisés



Collecte

Les bennes servent à collecter des objets usagés, ne pouvant pas être remployés et réutilisés, et les acheminent vers les centres de tri



Tri par matériau et recyclage

Les objets sont séparés par matériau pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie



Que deviennent les matériaux après leur collecte?



Bois 68%

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi, redevenir un meuble ou une porte.



Rembourrés 20%

Les canapés sont broyés pour servir de **combustible dans les cimenteries**.



Matelas 8%

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo



Métaux 2%

Recyclables indéfiniment et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits



Plastiques 1%

Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des **tuyaux**



Couettes et oreillers 1%

Les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés en énergie



Les étapes du traitement des DEA en vidéo



VIDEO

La collecte en déchèterie





VIDEO

Centre de tri des DEA (Oissel)





VIDEO

Centre de démantèlement de matelas (Mortagne-sur-Sèvre)





VIDEO

Site de traitement du bois (Rambervilliers)





Consignes de tri des DEA





A déposer dans la benne mobilier

Connaître les produits couverts Pour en savoir plus, découvrez la liste des 12 catégories d'éléments d'ameublement et d'agencement du périmètre ici.

Mobilier Intérieur

Mobilier extérieur

Eléments d'agencement, tapis, stores

Literie

oreillers, rideaux et











Le mobilier peut être déposé dans la benne quelque soit son état : meubles cassés, abîmés, en morceaux, sales, déchirés...

Les planches de bois provenant d'une étagère sont à mettre dans la benne Ecomaison.









À ne pas déposer dans la benne mobilier

Déchets bois non-mobilier

Huisseries
Portes
Volets
Parquets
Bois de charpente
Palette
Chutes de bois (hors
panneaux à la
découpe)

Accessoires
Articles de sports
et loisirs



Autres

Emballages de meubles Vasques
Déchets électroniques, électriques et thermiques
Livres
Articles ménagers...



Jouets
Articles de bricolage
et jardin



Y Pour être pris en charge, les jouets et articles de bricolage et jardinage usagés nécessitent la signature de nouveaux contrats avec Ecomaison.



- X Les vasques et éviers doivent être retirés
- X Les éléments électriques et électroniques encastrés doivent être retirés si possible.



Focus: couettes, oreillers, rideaux et voilages

Comment cela fonctionne?

- Pour garantir une protection optimale de ces produits et valoriser au mieux les matériaux, un ensachage est nécessaire
- Les sacs pleins (20-25 kg maximum) sont à nouer et à mettre en benne DEA pour permette le recyclage et/ou la valorisation des couettes et oreillers, rideaux et voilages

Comment commander les sacs 1 000L?

Via l'extranet "Mes demandes d'enlèvement/Commande d'outils"

Les produits acceptés dans le sac

Couette, couette pour enfant, édredon, oreiller, oreiller ergonomique, oreiller de voyage, traversin, polochon, coussin (y compris coussin à recouvrir), sac de couchage, sur-matelas ne comportant pas d'âme en mousse / latex ou ressort, coussin pour animaux domestiques, relève matelas

Nouveautés : Rideaux et voilages, décorations textile (macramé, guirlande en tissus)

Les produits non acceptés dans le sac

Linge de lit : plaid, couverture, couvre-lit, dessus de lit, boutis, chemin de lit, tapis, tour de lit, gigoteuse, alèse, protègematelas, drap housse, drap plat, housse de couette, taie d'oreiller, protègeoreiller, cache-sommier, textile d'habillement, tapis de salle de bain.

Couettes, oreillers, rideaux et voilages





Pour rappel DEA : liste non exhaustive des produits inclus













Meubles

Produits rembourrés d'assise et de couchage

Sièges

Literie Mobilier technique, commerciaux et de collectivité

Eléments déco textiles

Les meubles

Meubles de salon, séjour, salle à manger Meubles d'appoint Meubles de chambre à coucher Meubles de bureau Meubles de cuisine Meubles de salles de bain Meubles de jardin

Pour en savoir plus

Découvrez la liste des 12 catégories d'éléments d'ameublement et d'agencement du périmètre <u>ici</u>.





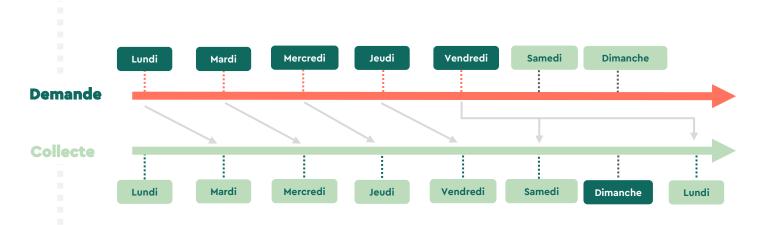
Gestion des bennes DEA





Gestion des demandes d'enlèvement

- La demande d'enlèvement est à effectuer le jour J avant 12h, du lundi au vendredi pour une collecte possible dès J+1 du lundi au samedi, avec le choix d'une demi-journée
- Besoin d'un enlèvement le lundi ? Saisissez votre demande avant le vendredi midi



Un créneau horaire plus précis (indicatif) peut être renseigné lors de la demande d'enlèvement.

Le collecteur doit **respecter la demi-journée demandée**, mais n'est pas tenu de collecter dans le créneau horaire spécifique demandé.

Pour les lendemains de jours fériés, les demandes sont à effectuer le jour ouvré précédent avant 12h.



Règles d'or de gestion de la benne DEA



Capter tout le flux mobilier

- —Veiller au respect des consignes de tri
- Orienter le mobilier bois et plastique vers la benne Ecomaison



Optimiser le remplissage

- Déclencher les demandes d'enlèvement en fonction du remplissage de la benne, la veille pour collecte à J+1 à la demijournée
- Limiter l'anticipation des enlèvements
- Annuler/modifier les demandes d'enlèvement si besoin via l'Extranet (minimum ½ journée avant)
- Démonter si possible le mobilier



Faciliter le tri et le recyclage

- Veiller à ce que les meubles usagés ne dépassent pas de la benne
- Favoriser les échanges téléphoniques entre opérateurs et acteurs de l'ESS pour gérer les aléas



Assurer un bon suivi

- Contrôler l'état de la benne lors de sa dépose (bon état physique et de propreté)
- Signaler les dysfonctionnements <u>dans votre</u> <u>Extranet</u>
- Donner l'accès à l'extranet à plusieurs personnes
- Signer les bordereaux de transport





Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles sur <u>l'Extranet</u> dans l'onglet « Documents »

Suivez nos actualités sur notre site web et nos réseaux sociaux

Ecomaison.com



Besoin d'aide?



Appelez-nous

au 0811 69 68 70

(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)



Ecrivez-nous à

contact@ecomaison.com